

Feuille de route partenariale Biodiversité – Climat

Entre L'ADEME – OFB – ARB

Période 2026 - 2028

Table des matières

Contexte et état des lieux de la collaboration.....	2
Engagement partenarial.....	3
Objectifs du partenariat et résultats attendu.....	3
Gouvernance.....	3
Annexe 1 : Synthèse des recommandations IPBES.....	4
Annexe 2 : Plan d'action - 2026.....	9

La présente Feuille de route partenariale est valable pour les 3 années à venir. Elle fera l'objet d'ajustements si nécessaire au fil de l'eau et d'une évaluation qualitative à son échéance.

Un plan d'action y est annexé ; il sera amendé chaque début d'année afin de préciser les axes et priorités d'action pour l'année à venir.

Contexte et état des lieux de la collaboration

Cadre technique :

Les interactions entre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sont désormais documentées comme des crises systémiques interdépendantes (IPBES 2021). Le rapport souligne que :

- 75% des écosystèmes terrestres sont significativement altérés par les activités humaines, avec des impacts en cascade sur le climat.
- Les solutions fondées sur la nature (SfN) peuvent contribuer à 37% des efforts d'atténuation du changement climatique d'ici 2030 (IPCC, 2022) tout en restaurant la biodiversité.
- Une approche itérative et adaptative est nécessaire pour éviter les effets contre-productifs et favoriser les co-bénéfices.

Ces constats guideront l'ensemble des actions proposées ci-après (*Annexe 1 : Synthèse des recommandations IPBES*)

Contexte national

Un accord cadre à l'échelle nationale a été signé entre OFB et ADEME sur la période 2022-2025 mettant en lumière les collaborations déjà engagées entre les deux structures et celles à venir. Dans cet accord, une des actions identifiées est l'objectif de rapprochement entre les directions régionales des deux structures, notamment sur le sujet des collectivités. Le référentiel Territoire Engagé Transition Ecologique volet « Climat Air Energie » (CAE) porté par l'ADEME et déployé en région comporte une action sur la biodiversité et plusieurs actions relatives au sujet. Des réflexions sont portées pour faire évoluer le référentiel notamment vers davantage d'actions liées à la biodiversité.

Contexte régional

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, deux exercices structurent ce partenariat :

- La Planification écologique dans le cadre de la COP régionale, co-portée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, visant à définir un plan d'actions pour accélérer la transition écologique. Cette dernière identifie des leviers portant sur les 3 domaines suivant -la décarbonation, la préservation des ressources, la préservation de la biodiversité – tout en insistant sur le caractère systémique des enjeux et des solutions.
- la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), co-pilotée conjointement par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL et la DRNA de l'OFB, entrée en vigueur en mars 2023. Ce document cadre fixe, pour les 10 ans à venir (2023-2032), 5 orientations dont 2 recoupent les objectifs de transition écologique portés par l'ADEME (B-Territoires ; C- Développement économique). L'animation de cette stratégie est portée par l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine.

Historique de la collaboration

- 2024 : Première feuille de route partenariale
- Juin 2025 ; Réunion tripartite identifiant le besoin de : cartographier les expertises respectives et créer des espaces de co-construction.
- 12 septembre 2025 : Atelier à Poitiers permettant d'établir des pistes d'actions concrètes pour 2026 par thématiques et publics cibles.
- 29 janvier 2026 : Validation des actions prioritaires 2026 (détaillée ci-dessous)

Engagement partenarial

Face à l'urgence écologique et aux interdépendances avérées entre érosion de la biodiversité et dérèglement climatique, l'ADEME, l'OFB et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine réaffirment leur volonté de coordonner leurs expertises complémentaires pour amplifier l'impact des politiques publiques régionales portées par les opérateurs de l'Etat.

Cette collaboration a pour objectif d'accélérer la transition écologique et d'en renforcer la cohérence. Elle doit permettre de mutualiser les compétences, expertises, outils pour mener des actions ambitieuses selon une approche transversale, à destination des collectivités et des entreprises.

Objectifs du partenariat :

1. **Renforcer** un partenariat opérationnel climat-biodiversité pour mieux articuler les enjeux et dispositifs publics.
2. **Structurer** un fonctionnement partenarial fluide, régulier et efficace, mobilisant les complémentarités : expertises biodiversité OFB/ARB et expertise énergie climat de l'ADEME.
3. **Accélérer** l'intégration de la biodiversité dans les actions de transition écologique menées par l'ADEME, notamment pour l'adaptation, la forêt, l'agriculture, la consommation et les modes de vie.
4. **Déployer** des actions concrètes gagnant – gagnant, immédiatement utiles pour les territoires, entreprises et filières.

Gouvernance

	ADEME	OFB	ARB
Directeur(s) réfèrent(s)	Remy LAURANSON	Emmanuel DIDON Didier LABAT	Géraldine SIMON Yvonnick GUINARD
Pilotes techniques	Clément LUGAGNE	Matthieu CHANSEAU Gabrielle LAMONTAGNE	Nicolas LIGNIE Baptiste REGNERY

Un comité de pilotage composé des directeurs impliqués et des pilotes techniques se réunira au minimum 3 fois par an. Il validera en début d'année la feuille de route annuelle, réalisera l'évaluation qualitative de ce travail et proposera des pistes d'amélioration.

Des groupes de travail thématiques seront mis en place sur les thématiques suivantes :

- Forêts et agriculture
- Entreprises
- Collectivités et adaptation

Ils pourront évoluer en fonction des besoins. Ils sont animés par les pilotes techniques ou personnes désignées. Ils s'organisent à leur convenance pour avancer les actions dont ils ont la charge.

Signature du représentant de l'ADEME :

Signature du représentant de l'OFB :

Signature du représentant de l'ARB :

Annexe 1 : Plan d'action - 2026

GT 1 : Agriculture et forêt

Action 1.1: Haies

- Intégrer l'ADEME au GT Haies de la SRB (action ARB NA) ;
- Identifier et structurer les enjeux et complémentarités autour de cette thématique ; Recenser les dispositifs d'aides en faveur de la haie ;
- Regrouper les éléments partagés pour constituer un porté à connaissance (groupe de travail inter-structures) ;
- Echanger avec les têtes de réseaux de la filière bois-forêt ;
- Coordonner et partager la participation de chacun aux différents projets en région (réunions inter-structures) ;

Action 1.2 : Production alimentaire

- Identifier et structurer les enjeux et complémentarités autour de cette thématique ;
- Solliciter l'avis du comité de pilotage DRAAF/ADEME/ARS/DREETS (action ADEME) ;
- Associer l'ARB NA, l'OFB et l'ADEME à l'animation régionale du réseau des PAT assurée par PQN-A (action ADEME) ;

Action 1.3 : Méthanisation

- Etape préalable : Identifier et structurer les enjeux et complémentarités autour de cette thématique ;
- Si validé : Préparer les éléments à intégrer dans le prochain programme (2027) (groupe de travail inter-structures) ;

Action 1.4 : Sylviculture

- Etape préalable : Identifier et structurer les enjeux et complémentarités autour de cette thématique ; préciser les besoins et démarche régionale possible ;
- Si validé : regrouper les éléments partagés pour constituer un porté à connaissance (groupe de travail inter-structures) ;
- Echanger avec les têtes de réseaux de la filière bois-forêt ;

GT 2 : Entreprises

Action 2.1 : Mise en cohérence des actions et partage d'informations

- Intégrer l'ADEME dans les dispositifs OFB / ARBNA ;
- Renforcer la présence commune dans des collectifs existants ;
- Renforcer la participation croisée aux réseaux et événements et intégrer la biodiversité quand sujet s'y prête ;
- Partager des données ;
- Proposer la formation ADEME Empreinte projet 2026 aux agents OFB / ARBNA et relai de l'AAP pour l'évaluation de 10 projets ;
- Capitaliser sur le challenge Open Innovation pour évaluer des approches communes plus systémiques et organiser une restitution commune ;

Action 2.2 : Construction d'un programme expérimental d'accompagnement intégré climat – biodiversité des acteurs de la filière Forêt-bois.

- Etape préalable : Définition et structuration de la démarche d'accompagnement ;
- Etude sur les modalités de réalisation du test (prestataire, internalisé, mobilisation de projets en cours, etc)
- Si validé : Mise œuvre ;

GT 3 : Collectivités territoriales et adaptation au changement climatique

Action 3.1 : Identifier et promouvoir des territoires exemplaires

- Echanger avec des territoires ayant mis en œuvre des démarches biodiversité et climat afin de voir leurs pratiques, recueillir leurs avis sur les synergies et spécificités, et évaluer l'articulation et la cohérence entre les dispositifs ;
- ;
- Organiser la concertation pour intégrer des objectifs complémentaire biodiversité dans les COT ;
- Valoriser les pratiques exemplaires des territoires pilotes/accompagnés avec des REX dans des grands événements type assises ; RBT, journée des collectivités ;

Action 3.2 : Communiquer autour d'éléments de langages communs

- Préparer les argumentaires, exemples, éléments de langage promouvant les approches intégrées ; valoriser les entretiens auprès des collectivités ;
- S'associer mutuellement dans nos outils de communication ;
- Mobiliser les réseaux existants ;
- Disposer de stands communs sur les salons où l'on pourrait être présent ;